

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.318
23 février 1959

FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. NUR OMAR HEBEI CONCERNANT LA SOMALIE
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Destinataire :

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Copies :

L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMALIE	MOGADISCIO
LE CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES	MOGADISCIO
LE JUGE REGIONAL D'HIRAN	BELET UEN
LE PRESIDENT DE LA COUR DE JUSTICE	MOGADISCIO

Objet : Plainte contre les autorités de Belet Uen qui ont encouragé des inconnus à saccager la maison du soussigné.

Le soussigné Nur Omar Hebei, de nationalité somalie, boucher, résidant à Belet Uen, prend la liberté de présenter une plainte contre les autorités de Belet Uen qui ont encouragé des inconnus à saccager sa maison sous prétexte qu'il l'avait louée au Parti de la Great Somalia League. Les dommages infligés de la sorte au soussigné se sont élevés à 14.900 somalos.

Je prie Votre Excellence d'étudier cette affaire regrettable dans un esprit de justice et d'équité.

Respectueusement vôtre,

Mogadiscio, le 8 décembre 1958

59-04571